

Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'*Accord du Commonwealth*, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA. (P. 119.)

Le Canada doit continuer de leur accorder une aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux. (P. 119 et 120.)

L'Amérique centrale

La majorité des membres du comité estiment nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutiennent que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit. (P. 121.)

La majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir. (P. 123.)

L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives : premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne. (P. 124.)